



ORCHESTRE  
PHILHARMONIQUE  
DE STRASBOURG  
ORCHESTRE NATIONAL

# Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°08.2025 du 2 avril 2025

Séance du : 2 avril 2025  
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de  
Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres dont 3 membres représentants de la Ville  
Absents excusés : 3 absents excusés dont 3 pouvoirs  
Absents non excusés : 1 membre

**Présents :**

Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Pierre JAKUBOWICZ, Jean VERNE, Florence FORIN, Murielle FABRE

**Pouvoirs :**

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER  
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ  
Philippe MEYER donne pouvoir à Jean VERNE

**Absents non excusés :**

Anne-Pernelle RICHARDOT

**Objet : approbation du compte de gestion 2024 de l'Orchestre**

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

vu les comptes rendus par M. Michel YZIQUEL, Mme Aurélie SCHAEFFER et Mme Marie-José GOUTAUDIER,  
Comptables publics, de leurs recettes et dépenses,  
respectivement du 1<sup>er</sup> janvier au 10 mars 2024, du 11 mars 2024 au 1<sup>er</sup> mai 2024  
et du 2 mai 2024 au 6 mars 2025,

vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024,

après en avoir délibéré,

approuve,

les opérations effectuées pendant la gestion 2024 et se présentant comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	12 388 825,28 €	Titres émis :	13 626 430,41 €
		Résultat de l'exercice :	1 237 605,13€

**Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	455 416,01 €	Titres émis :	172 322,35 €
		Résultat de l'exercice :	- 283 093,66 €

Le document est annexé à la présente délibération.

**Vote**

Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : -  
Abstention : -

**Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **03 AVR. 2025** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **04 AVR. 2025**...

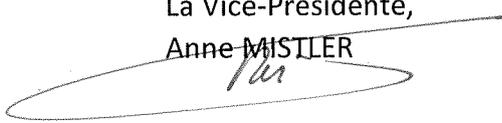
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20250402-Delib082025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025  
Publication : 04/04/2025

Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente,  
Anne MISTLER





ORCHESTRE  
PHILHARMONIQUE  
DE STRASBOURG  
ORCHESTRE NATIONAL

# Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°09.2025 du 2 avril 2025

Séance du : 2 avril 2025  
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de  
Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres dont 3 membres représentants de la Ville  
Absents excusés : 3 absents excusés dont 3 pouvoirs  
Absents non excusés : 1 membre

**Présents :**

Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Pierre JAKUBOWICZ, Jean VERNE, Florence FORIN, Murielle FABRE

**Pouvoirs :**

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER  
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ  
Philippe MEYER donne pouvoir à Jean VERNE

**Absents non excusés :**

Anne-Pernelle RICHARDOT

**Objet : désignation de l'administrateur.trice chargé.e de présider au vote du compte  
administratif 2024 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg**

Délibéré :

Le Conseil d'administration,  
après en avoir délibéré,  
désigne

- Madame Anne Mistler, membre de l'organe délibérant, pour présider au vote du compte administratif 2024 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

Vote

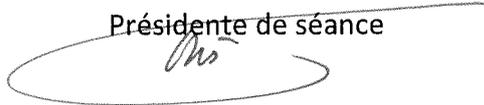
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

**Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le ~~...0.3.AVR...2025~~ et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **0 4 AVR. 2025**

**Anne MISTLER**

Présidente de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20250402-Delib092025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025  
Publication : 04/04/2025



ORCHESTRE  
PHILHARMONIQUE  
DE STRASBOURG  
ORCHESTRE NATIONAL

# Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°10.2025 du 2 avril 2025

Séance du : 2 avril 2025  
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de  
Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres dont 3 membres représentants de la Ville  
Absents excusés : 3 absents excusés dont 3 pouvoirs  
Absents non excusés : 1 membre

**Présents :**

Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Pierre JAKUBOWICZ, Jean VERNE, Florence FORIN, Murielle FABRE

**Pouvoirs :**

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER  
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ  
Philippe MEYER donne pouvoir à Jean VERNE

**Absents non excusés :**

Anne-Pernelle RICHARDOT

**Objet : approbation du compte administratif 2024 de l'Orchestre philharmonique de  
Strasbourg**

Délibéré :

Le Conseil d'administration,  
après en avoir délibéré,

approuve le compte administratif de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour l'exercice  
2024 tel que joint en annexe.

Vote

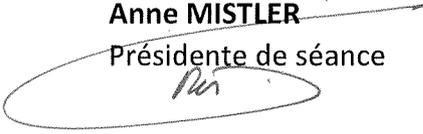
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

**Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **03 AVR. 2025** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **04 AVR. 2025**

Anne MISTLER

Présidente de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20250402-Delib102025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025  
Publication : 04/04/2025



ORCHESTRE  
PHILHARMONIQUE  
DE STRASBOURG  
ORCHESTRE NATIONAL

# Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°11.2025 du 2 avril 2025

Séance du : 2 avril 2025  
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres dont 3 membres représentants de la Ville  
Absents excusés : 3 absents excusés dont 3 pouvoirs  
Absents non excusés : 1 membre

**Présents :**

Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Pierre JAKUBOWICZ, Jean VERNE, Florence FORIN, Murielle FABRE

**Pouvoirs :**

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER  
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ  
Philippe MEYER donne pouvoir à Jean VERNE

**Absents non excusés :**

Anne-Pernelle RICHARDOT

**Objet : budget primitif 2025 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg**

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

- approuve le budget primitif pour l'exercice 2025 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire joint en annexe,
- arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

## I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	2 570 670,68 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000 467,00 €
65	Autres charges de gestion courante	121 002,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 818 585,02 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	90 275,30 €
	<b>TOTAL</b>	<b>14 769 000,00 €</b>

Recettes :

Chapitre	Libellé chapitre	
002	Résultat reporté	1 649 967,15 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 900,00 €
013	Atténuation de charges	55 000,00 €
70	Produits services domaines et ventes diverses	1 404 632,85 €
74	Dotations et participations	11 510 500,00 €
75	Produits exceptionnels	143 00000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>14 769 000,00 €</b>

## II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	199 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	116 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 900,00 €
001	Résultat reporté	119 175,30 €
	<b>TOTAL</b>	<b>440 075,30 €</b>

Recettes :

Chapitre	Libellé chapitre	
10	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	90 275,30 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 000,00 €
13	Subvention d'investissement	51 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 800,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>440 075,30 €</b>

Vote

Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : -  
Abstention : -

**Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **03 AVR. 2025** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **04 AVR. 2025**

**Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente,  
Anne MISTLER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20250402-Delib112025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025  
Publication : 04/04/2025



ORCHESTRE  
PHILHARMONIQUE  
DE STRASBOURG  
ORCHESTRE NATIONAL

# Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°12.2025 du 2 avril 2025

Séance du : 2 avril 2025  
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de  
Strasbourg  
  
Ont assisté à la séance : 6 membres dont 3 membres représentants de la Ville  
Absents excusés : 3 absents excusés dont 3 pouvoirs  
Absents non excusés : 1 membre

#### Présents :

Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Pierre JAKUBOWICZ, Jean VERNE, Florence FORIN, Murielle FABRE

#### Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER  
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ  
Philippe MEYER donne pouvoir à Jean VERNE

#### Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

**Objet : grille tarifaire relative à la vente de billets, d'abonnements, d'objets et de prestations de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour la saison 2025/2026**

#### Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

adopte

- la grille tarifaire relative à la vente de billets, d'abonnements et d'objets de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour la saison 2025/2026, figurant en annexe de la présente délibération ;
- la grille tarifaire relative à la vente de prestations par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg annexée à la présente délibération ;

autorise

- la Présidente ou sa représentante à modifier par arrêté cette grille tarifaire en faisant mention explicite des activités de l'Orchestre pour lesquelles cette faculté s'applique et ce, dans la limite de plus ou moins 30% des montants prévus dans la grille tarifaire annexée et pour une durée maximale d'un mois.

Vote

Votants	:	9
Pour	:	9
Contre	:	-
Abstention	:	-

**Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **03 AVR. 2025** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **04 AVR. 2025**.

**Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente,  
Anne MISTLER**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20250402-Delib122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025  
Publication : 04/04/2025



ORCHESTRE  
PHILHARMONIQUE  
DE STRASBOURG  
ORCHESTRE NATIONAL

# Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°13.2025 du 2 avril 2025

Séance du : 2 avril 2025  
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de  
Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres dont 3 membres représentants de la Ville  
Absents excusés : 3 absents excusés dont 3 pouvoirs  
Absents non excusés : 1 membre

#### Présents :

Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Pierre JAKUBOWICZ, Jean VERNE, Florence FORIN, Murielle FABRE

#### Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER  
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ  
Philippe MEYER donne pouvoir à Jean VERNE

#### Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

**Objet : création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

#### Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

autorise

- la création d'un emploi non permanent, à temps complet, compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle production ;
- le recrutement, sur cet emploi, d'un contractuel de droit public par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

décide

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote

Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : -  
Abstention : -

**Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **03 AVR. 2025** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **04 AVR. 2025**

**Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente,  
Anne MISTLER**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20250402-Delib132025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025  
Publication : 04/04/2025

## Réunion du Conseil d'administration du 26 février 2025

### Compte rendu

#### Les membres du Conseil d'administration :

- Mme Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg
- Mme Anne Mistler, Adjointe à la Maire
- Mme Anne-Marie Jean, Conseillère municipale déléguée
- M. Pierre Jakubowicz, Conseiller municipal, *en visioconférence*
- Mme Marie-Françoise Hamard, Conseillère municipale déléguée
- M. Hervé Polesi, Conseiller municipal délégué
- M. Jean Verne, Conseiller musique - DRAC Grand Est, suppléant de Mme Isabelle Chardonner
- Mme Florence Forin, Directrice régionale adjointe déléguée chargée de la Création, DRAC Grand Est, *en visioconférence*
- M. Philippe Meyer, Conseiller d'Alsace

#### Membres excusés :

- Mme Murielle Fabre, Vice-Présidente de l'Eurométropole, *procuration donnée à Mme Mistler*
- Mme Isabelle Chardonner, Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est
- Mme Anne Reymann, Conseillère d'Alsace, suppléante de M. Philippe Meyer
- Mme Béatrice Bulou, Vice-Présidente de l'Eurométropole, suppléante de Mme Murielle Fabre

#### Membre non-excuse :

- Mme Anne-Pernelle Richardot, Conseillère municipale

#### Autres présents :

##### **Orchestre philharmonique de Strasbourg :**

- Mme Marie Linden, Directrice générale
- Mme Christelle Gamo-Kuba, Administratrice
- Mme Marion Le Clerc de la Herverie, Responsable administrative et financière
- Mme Sabrina Soriano, Assistante de direction et de l'administration générale

##### **Ville et Eurométropole de Strasbourg :**

- Mme Camille Giertler, Directrice de la culture
- Mme Coline Herrmann, Chargée de mission musique classique et contemporaine
- Mme Sylvia Dubost, Collaboratrice de cabinet

##### **Collectivité européenne d'Alsace :**

- M. Olivier Mérot, Directeur de la culture et du patrimoine
- Mme Anne Bucher, Chargée de développement artistique

##### **Service de gestion comptable Strasbourg et Eurométropole :**

- Mme Marie-José Goutaudier, Comptable publique

Les formalités de présence permettent de délibérer légalement, les deux quorums étant atteints (au moins six administrateurs-trices sur onze et quatre représentants-es de la Ville sur sept prennent part au vote).

Jeanne Barseghian, Présidente de séance, déclare la séance ouverte à 14h37.

### **1. Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Jeanne Barseghian propose d'ajouter un point à l'ordre du jour du présent Conseil : point n°10 portant sur la revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI.

Cette modification de l'ordre du jour est soumise à l'approbation du Conseil.

**La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.**

### **2. Point d'actualité**

*NB : S'agissant d'une communication, ce point n'est pas soumis au vote.*

La parole est donnée à Marie Linden.

Le 4 février dernier, l'Orchestre a reçu le prix « Orchestre de l'année 2024 » lors de la 6<sup>e</sup> édition des Trophées Radio Classique. Marie Linden remercie d'ailleurs la Ville de Strasbourg d'avoir relayé cette information sur ses réseaux.

Cette distinction vient couronner l'excellence artistique incarnée par Aziz Shokhakov et les musiciens ainsi que le travail de toutes les équipes de l'Orchestre qui œuvrent au quotidien pour faire vivre les saisons et l'identité de l'Orchestre. Elle se réjouit que ses valeurs autour de l'inclusion soient reconnues.

Concernant la programmation, l'accent est mis sur le succès des nouveautés de cette saison 2024-2025 :

- Lancement du nouveau format de concerts symphoniques « L'heure joyeuse », rendu possible par la mise à disposition du Conservatoire, et pour lequel l'Orchestre a eu des retombées très positives de la part du public tant sur l'horaire (12h30 et 19h), que sur la durée (1 heure) et la localisation (plus accessible que le PMC). Cela a permis de créer un lien différent avec le public et d'accueillir de nouveaux visages, notamment des classes de collèges et lycées. Une deuxième session de concerts dans ce nouveau format a eu lieu fin janvier avec les *Quatre saisons* de Vivaldi, pour lesquels l'Orchestre a développé un projet participatif, dans le cadre de Capitale mondiale du livre, avec l'organisation d'un concours de poésie auquel des classes et les habitants ont pu participer (150 poèmes réceptionnés).
- Concerts du samedi à 18h en salle Érasme qui permettent de faire venir un public familial, avec des adolescents. Le concert du 11 janvier a affiché complet.

Sur un plan RH, Marie Linden informe les membres du Conseil du recrutement de Gwenaëlle Plougonven en qualité de Directrice de production, à compter du 12 mai 2025.

Jeanne Barseghian remercie Marie Linden pour cette présentation et adresse ses félicitations à l'ensemble des équipes pour cette nomination d'Orchestre de l'année 2024. Cette belle distinction est une reconnaissance de la direction d'Aziz Shokhakov mais aussi de tout le travail mené par les musiciens, la direction et toute les équipes. Elle souligne particulièrement l'engagement de l'Orchestre en faveur de l'inclusion.

Anne Mistler salue l'importance du travail et l'engagement des équipes. Elle souligne la dimension qualitative des productions de l'Orchestre, ce qui conduit à cette reconnaissance, mais également le travail de fond en direction du public. Cela en fait un orchestre solide qui touche de plus en plus, non seulement son public fidèle, mais aussi de nouveaux publics.

Jeanne Barseghian se réjouit également du succès des nouveaux formats de concert qui atteignent les objectifs fixés.

Marie Linden souligne que le succès de nouvelles formules n'est jamais garanti quand bien même on met les chances de son côté avec le choix d'un répertoire porteur, qui fédère le public. La saison prochaine se poursuivra d'ailleurs avec la *Symphonie n°5* de Beethoven.

Elle précise que « L'heure joyeuse » a aussi été l'occasion de travailler de pair avec les musiciens et notamment Rafael Angster, basson solo (et par ailleurs délégué syndical), qui a assuré une médiation particulièrement réussie avec un « bord de scène » favorisant un beau dialogue avec le public.

Anne Mistler remarque que l'intitulé « L'heure joyeuse » est parfaitement adapté.

Marie Linden relate à ce propos que le nom de cette série, suggéré par l'équipe communication, a suscité une remarque amusante d'un spectateur qui s'est demandé pourquoi les musiciens étaient habillés en noir pour une heure joyeuse. Cela pourra en effet faire l'objet d'une réflexion pour la saison prochaine, toujours dans une volonté de bousculer les codes et de désacraliser la musique.

Florence Forin ajoute qu'il est toujours très agréable d'entendre parler positivement d'une structure et félicite l'Orchestre pour cette distinction et l'ensemble des activités qu'il met en œuvre.

### **3. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 3 décembre**

Jeanne Barseghian demande au Conseil d'administration d'approuver le compte rendu de la séance du 3 décembre 2024.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **4. Débat d'orientation budgétaire**

Jeanne Barseghian propose aux membres du Conseil la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'Orchestre, préalable au vote du budget primitif 2025.

La parole est donnée à Marie Linden.

Ce débat s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire qui retrace la situation financière de l'Orchestre en 2024, sa trajectoire et ses grands équilibres budgétaires pour 2025, ainsi que les projets poursuivis dans le cadre de sa démarche RSO.

#### **4.1. Situation financière en 2024**

L'exercice budgétaire 2024 confirme la tendance déjà observée en 2023 de diminution des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année précédente (- 7.3 %, soit - 895 436 €).

Cette forte réduction est la combinaison de plusieurs facteurs :

- les facteurs exogènes en premier lieu :
  - o une décision politique inattendue : non reconduction de la GIPA ;

- le soutien exceptionnel de Strasbourg Évènements, ce dernier ayant décidé de ne pas appliquer en 2024 l'indice de révision du loyer et de maintenir à l'identique le forfait de charges ;
- les facteurs endogènes en second lieu : 8 départs successifs temporaires ou définitifs ; des concours de musiciens infructueux ; une augmentation du nombre de concerts non doublés dans la programmation (ce qui a entraîné une baisse des dépenses auprès de la SACEM, un moindre recours aux musiciens supplémentaires et une baisse du nombre de jours de location de la salle Érasme) ;
- troisièmement, un partenariat inédit avec Strasbourg Évènements, qui s'inscrit en parallèle des mesures de soutien déjà prises, avec la signature d'une convention de mécénat prévoyant 10 jours de mise à disposition gratuite de la salle Érasme, en soutien à la saison jeune public et aux enregistrements de l'Orchestre ;
- quatrièmement, un pilotage rigoureux de la masse salariale afin de la contenir par le gel de postes, la non reconduction de CDD ATA pourtant nécessaires à l'activité, la poursuite du travail de négociation des cachets des chefs et solistes invités ainsi que la poursuite des efforts sur les modalités de recours aux musiciens supplémentaires ;
- ensuite, des dépenses moindres en production (captations, location de partitions, frais de tournées) difficilement anticipables au moment de la construction budgétaire ;
- enfin, des décisions volontaires conduisant à des économies sur l'ensemble des lignes budgétaires, comme par exemple la sanctuarisation du budget de communication (malgré une hausse des tarifs fournisseurs) et le report de la dotation habillement des musiciens.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement, hors reprise du résultat, s'affichent en baisse modérée par rapport à l'année précédente (- 2.4 %, soit - 322 287 €).

Les recettes institutionnelles diminuent de 2.8 %. La totalité des subventions prévues par la CPO a été versée. S'y ajoutent :

- la participation exceptionnelle de l'Eurométropole ayant permis l'éligibilité de l'Orchestre au plan « Mieux produire, mieux diffuser » et l'apport complémentaire de la DRAC ;
- le soutien de la DRAC au titre de l'éducation artistique et culturelle et via le Fonds culture du Contrat triennal (sur deux projets : Gospel Philharmonic Experience et la politique audiovisuelle) ;
- les participations de l'Eurométropole et de l'Université respectivement pour la carte Atout voir et la carte Culture.

Les ressources propres, quant à elles, progressent de 4 % avec :

- une billetterie stable (à 10 000 € près) ;
- une légère diminution des recettes de mécénat (considérant que le chiffre de 2023 était biaisé par le don spécifique de la fondation Ascanio's Purse suite au retrait de John Nelson et Joyce DiDonato de la production *Carmen*) ;
- des produits de vente de concerts, refacturations, vente de soirées et prestations diverses plus élevés en 2024 qu'en 2023.

La reprise du résultat excédentaire de 2023 (531 537 €) renforce la stabilité financière de l'Orchestre, qui poursuit une gestion rigoureuse pour garantir son équilibre budgétaire.

En matière d'investissements, les recettes sont composées de la dotation aux amortissements (127 000 €), des recettes de subvention, pour la première fois, au titre du Contrat triennal (51 000€) et de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice précédent (163 918 €).

Cela porte les recettes exécutées en 2024 à 336 240 €.

Les dépenses exécutées en 2024 s'élèvent à 455 000 €.

Parmi les acquisitions majeures figurent une harpe grand concert, cinq trompettes à palettes, de nombreuses partitions, ainsi que du matériel de régie et audiovisuel. L'Orchestre a également investi dans un nouveau logiciel de régie – Orfeo.

La politique audiovisuelle, valorisée à 360 287 € en 2024, concerne plusieurs captations et enregistrements : captation vidéo de deux concerts symphoniques pour Medici.tv (plateforme de streaming spécialisée dans la musique classique), enregistrement de deux CD pour le label Warner Erato, une captation pour ARTE Concert et une captation pour France Musique, deux partenaires réguliers de l'Orchestre.

Le résultat en investissement est estimé en déficit à 120 000 €. Cela résulte d'un choix assumé destiné à optimiser les dépenses d'investissement dans les années à venir, sans générer d'excédent.

Ce déficit d'investissement sera couvert par l'affectation d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2024.

À ce jour, la projection du compte administratif 2024 affiche :

- un montant total de dépenses de fonctionnement et d'investissement de 12 844 241 €, soit un taux d'exécution de 88 % ;
- un montant total de recettes de fonctionnement et d'investissement de 14 494 208 € avec reprise des résultats de l'exercice 2024 soit un taux d'exécution de 98 %.

#### **4.2. Trajectoire financière et grands équilibres budgétaires pour 2025**

Le budget est construit de façon solide et responsable, en conservant les mesures d'économies déjà amorcées depuis deux ans qui ont permis de mettre en réserve des fonds destinés à garantir un équilibre budgétaire sur plusieurs années.

- **Une programmation dense et variée**

La programmation organique de l'Orchestre, en 2025, compte 47 concerts auxquels s'ajoutent 22 représentations à l'Opéra national du Rhin.

Parmi les temps forts de 2025 : la venue d'artistes exceptionnels tels que Alexandre Kantorow (artiste fidèle que l'Orchestre est très heureux de recevoir régulièrement), Oksana Lyniv, Simone Lamsma, Jan Lisiecki, Gautier Capuçon (qui fera l'ouverture de la saison prochaine), Jonathan Nott, Bruce Liu et Vassily Petrenko (de grands noms de la musique classique sont cités ici mais de jeunes artistes sont aussi naturellement programmés) ; accueil d'un orchestre invité en avril (Luxembourg Philharmonic, dirigé par Renaud Capuçon, dans le cadre de la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe) ; des déplacements qui permettent de faire rayonner Strasbourg : au festival international de Colmar en juillet, en clôture du festival de la Chaise-Dieu en août, à Paris à l'Opéra Comique pendant 15 jours en septembre pour la reprise de la production des *Contes d'Hoffmann* et au festival des Nuits Romantiques à Aix-les-Bains en octobre.

Parallèlement, l'Orchestre poursuit une programmation protéiforme pour toucher un public aussi large que possible :

- poursuite des concerts en salle Érasme le samedi à 18h ;
- poursuite de « Une journée pas comme les autres » - petit déjeuner, déjeuner et apéritif en musique (5 concerts) ;

- ciné-concert au Zénith de Strasbourg en décembre 2025 ;
- concerts de musique de chambre à Strasbourg ;
- concert de présentation de saison ;
- concert à l'Université ;
- soirée spéciale à l'Église Saint-Guillaume autour de la figure de Marie Jaëll à l'occasion du centenaire de sa mort (soirée au cours de laquelle sera diffusé un documentaire en cours de préparation sur cette compositrice alsacienne) ;
- concerts pour les scolaires et les familles à Strasbourg ;
- ateliers gratuits pour les scolaires.

- **Des décisions responsables pour inscrire l'Orchestre dans la pérennité**

L'Orchestre continue à réduire ses **dépenses de fonctionnement** afin de disposer de toutes les marges de manœuvre nécessaire pour maintenir cette programmation au plus haut niveau en 2025 et dans les années suivantes.

En 2025, la masse salariale du personnel permanent, principal poste de dépense, est réduite à 8 937 000 €, soit - 557 740 € par rapport au budgeté 2024 : la baisse liée à la stabilité du point d'indice et à la non reconduction de la GIPA est atténuée partiellement par l'augmentation liée à l'instauration d'une participation employeur à la prévoyance, la revalorisation de la participation employeur à la Mut'Est et la revalorisation du RIFSEEP pour le personnel administratif et technique, sujet très important qui occupe l'équipe de direction depuis plusieurs mois.

La masse salariale des personnels non permanents est fixée à 1 106 000 €, en hausse de 128 000 € par rapport au budgeté 2024, mais toujours inférieure au budgeté 2023. Cette enveloppe reste fortement corrélée à celle des personnels permanents, les gels de poste et congés sans traitement de musiciens étant ponctuellement compensés par des recrutements de musiciens supplémentaires (quand les taquets de service des musiciens sont atteints ou quand les œuvres requièrent un effectif plus important que celui dont dispose l'Orchestre).

Le budget de production est réduit de 30 %, soit - 383 000 € par rapport à 2024, notamment en raison du transfert de la politique audiovisuelle en investissement et des choix de programmation.

Les principales baisses de dépenses concernent les cessions d'engagement d'artistes, les coûts de cession des droits de représentation, les frais de déplacement des artistes invités et des musiciens, ainsi que les droits de diffusion.

Il convient de souligner par ailleurs que les coûts de location de la salle Érasme seront stables entre 2024 et 2025.

Le budget de communication est augmenté de 4 % (+ 10 000 €) pour renforcer les dispositifs en faveur de l'inclusion, la visibilité médiatique de l'Orchestre et sa communication numérique.

Les dépenses d'administration augmentent de 11 % (+ 222 500 €), principalement pour la mise en place de la dotation habillement des musiciens, la revalorisation du loyer et du forfait de charges auprès de Strasbourg Événements, ainsi que l'augmentation prévisible des frais de téléphonie, informatiques et d'impression.

Enfin, il est proposé que le résultat d'exploitation 2024 vienne constituer une provision pour utilisation dans les exercices futurs. En effet, l'incertitude du contexte budgétaire actuel invite à la plus grande prudence quant à l'utilisation de ces fonds générés à dessein pour faire face à d'éventuelles baisses de recettes (propres ou institutionnelles) ou des hausses de dépenses.

La provision pour les exercices futurs s'établit à 1 670 833 €.

**En matière de recettes**, les hypothèses d'évolution en comparaison au budgété 2024 s'appuient sur :

- Un maintien des recettes de structure des partenaires institutionnels tel que figurant dans la CPO.
- Une baisse des financements publics hors CPO :
  - maintien du niveau de subvention de la DRAC au titre du dispositif MPMD et du soutien aux EAC, pour un montant total de 50 000 € ;
  - baisse de la subvention de l'Eurométropole (subvention spécifique visant à l'éligibilité de l'Orchestre au dispositif MPMD) de 48 000 € à 25 000 € ;
  - baisse des financements issus du Contrat triennal, compte tenu de la diminution des projets éligibles : 35 000 €.
- Une baisse mesurée des ressources d'activité :
  - recettes de billetterie, de cessions de concert et d'offre à destination des entreprises projetées en légère baisse par rapport à 2024 (- 25 000 €) ;
  - recettes de mécénat également en baisse (- 5 000 €) pour atteindre un objectif de 140 000 €.

La projection de baisse de 50 000 € des recettes totales sera contrecarrée en 2025 par un résultat excédentaire en fonctionnement. Cet excédent, qui résulte d'effets exogènes, d'effets d'opportunité et de courageuses décisions prises depuis 2023 pour contenir les dépenses de fonctionnement, servira à couvrir des dépenses de fonctionnement courant en 2025 et pour les années suivantes.

Enfin, **en matière d'investissement**, le déficit de 120 000 € de 2024, volontairement initié, va être couvert par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2024.

D'autre part, aux recettes usuelles d'investissement constituées de la dotation aux amortissements (146 000 €) s'ajouteront des recettes d'investissement de partenaires publiques (50 000 € via la demande de soutien à la politique audiovisuelle déposée auprès du Fonds culture du Contrat triennal).

Parmi les projets phares en dépenses d'investissement, il faut relever que la politique audiovisuelle de l'Orchestre est estimée à 143 000 € en 2025. En outre, le nouveau logiciel de régie (estimé à 60 000 €) sera payé et déployé durant cette année.

Un recueil des besoins de tous les services est en cours. Il permettra d'effectuer les arbitrages en investissement pour l'année 2025.

Fort d'une dynamique budgétaire à nouveau maîtrisée, l'Orchestre réaffirme avec conviction son engagement en faveur de l'excellence artistique au service du plus grand nombre. Parallèlement, il poursuit avec détermination sa politique structurante en matière de responsabilité sociétale.

#### **4.3. Une responsabilité sociétale réaffirmée**

Dans le cadre de sa démarche RSO, engagée en 2022, l'Orchestre poursuit la mise en œuvre d'actions concrètes dans les 4 piliers qui la composent.

##### **A. Transition écologique**

Le plan d'actions de réduction de l'empreinte carbone des activités de l'Orchestre irrigue son fonctionnement sur les 5 axes qu'il recouvre : déplacements des spectateurs ; déplacements professionnels ; déplacements domicile-travail ; achats et prestations et la formation des équipes.

La Directrice générale a par ailleurs contribué activement à la mission de modélisation des bilans carbone confiée en 2024 à l'AFO (Association française des orchestres) et la ROF (Réunion des opéras de France) par la DGCA et avec le concours d'un consultant spécialisé, le cabinet BL Évolutions. L'outil de modélisation, conçu grâce à ces travaux et au terme de très nombreuses réunions et de partage des expériences des orchestres déjà avancés dans le champ de la transition écologique, sera amené à être généralisé auprès des institutions sous tutelle de l'État. La DGCA semble être très satisfaite du travail qui a été mené et Marie Linden se dit ravie d'avoir pu y participer au titre de l'Orchestre.

L'enjeu pour l'année à venir sera de développer une méthodologie en interne afin de mesurer dans le temps les émissions de gaz à effet de serre des activités de l'Orchestre, en s'appuyant notamment sur l'outil Seeds, développé par l'association Arviva à laquelle l'Orchestre adhère.

## **B. Inclusion**

L'Orchestre réaffirme fortement sa volonté de développement et d'inclusion de nouveaux publics par la mise en place de partenariats au long cours, avec des associations telles que « Relax », œuvrant pour l'accueil de personnes porteuses de handicaps psychiques dans les salles de concerts, mais aussi et particulièrement avec le quartier de Hautepierre, où il co-construit un projet pluriannuel avec les associations de quartier et l'appui de la Mission de développement des publics de la Direction de la culture. Année après année, les projets s'y développent et l'enracinement se concrétise permettant ainsi d'inscrire ce projet dans la durée. Ce travail a d'ailleurs pu être approfondi cette année grâce au soutien de la Fondation Vinci.

L'Orchestre a étendu par ailleurs sa volonté d'inclusion, en sus de la mise à disposition de gilets vibrants auprès des personnes sourdes et malentendantes, par la mise en place de nouveaux dispositifs dans le champ du handicap : l'accessibilité des spectacles en langue des signes, (un premier concert, *Les Quatre saisons* de Vivaldi, a pu être donné en janvier dernier en présence d'une interprète en langue des signes) et la mise en place d'un nouveau partenariat avec Souffleurs d'image qui permet aux personnes déficientes visuelles d'avoir un spectateur placé à ses côtés pour lui souffler les mouvements sur scène, la position du soliste ou encore les interactions entre musiciens. Conscient que ces dispositifs demandent du temps pour se faire connaître et s'ancrer durablement, l'Orchestre espère toutefois qu'ils seront davantage identifiés du public pour qu'un nombre accru de spectateurs puisse en bénéficier.

Les partenariats avec l'ICANS (Centre de Cancérologie de Strasbourg) et l'association Adèle de Glaubitz (qui porte le dispositif novateur de soins coordonnés pour l'autisme) sont toujours entretenus et se traduisent par des actions ciblées.

## **C. Égalité de genre et lutte contre les VHSS**

La sensibilisation à la lutte contre les VHSS s'est poursuivie en 2024 avec la mise en place d'une formation dédiée à l'accueil de la parole pour les personnes concernées et l'organisation d'une nouvelle session de sensibilisation.

En outre, très attaché aux enjeux de parité, l'Orchestre accorde une attention particulière à la place des femmes dans sa programmation en multipliant les invitations de cheffes et femmes solistes.

L'année 2025 sera consacrée à l'organisation d'une formation collective sur le harcèlement moral et à l'engagement du travail de rédaction d'une charte égalité femmes/hommes.

## D. Qualité de vie au travail

La démarche d'actualisation du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) – risques physiques et psychosociaux – sera poursuivie tout au long de l'année 2025, si le plan de charge le permet.

Après la refonte du temps de travail de l'Orchestre, mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'Orchestre s'est engagé dans la refonte du RIFSEEP dont les travaux devraient aboutir à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

En conclusion, le budget primitif 2025 poursuit une trajectoire définie en responsabilité, alliant poursuite des mesures d'économies budgétaires et accroissement des sources de financement, afin de garantir une programmation pluriannuelle en adéquation avec la raison d'être de l'Orchestre : une exigence artistique pour un public sans cesse élargi.

Jeanne Barseghian remercie Marie Linden pour cette présentation, ainsi que ses équipes pour le travail remarquable mené sur ces questions budgétaires et financières toujours au regard de la programmation artistique et culturelle de l'Orchestre. En effet, s'il faut parler de trajectoire financière, l'objectif premier est de pouvoir maintenir une programmation de haute qualité pour un public élargi. À ce titre, elle se réjouit des beaux événements programmés, preuve que l'exigence est clairement maintenue et ce, en dépit des difficultés qu'a pu connaître l'Orchestre.

Elle souligne par ailleurs les efforts conséquents consentis par l'équipe qui ont permis d'aboutir à des économies de fonctionnement. Si le but était certes d'impacter le moins possible la programmation, les conséquences en interne sont réelles, notamment d'un point de vue RH ou en matière de communication.

Jeanne Barseghian, en sa qualité de Présidente de l'Orchestre, se dit reconnaissante de ces efforts, nécessaires, qui devraient permettre à l'Orchestre de se projeter de la manière la plus sereine possible dans l'avenir.

Elle observe que la dynamique impulsée pour diversifier les recettes commence à porter ses fruits, notamment sur le volet du mécénat. Elle se réjouit également du dialogue renoué entre l'Orchestre et Strasbourg Évènements qui se traduit aujourd'hui par un réel engagement de Strasbourg Évènements au profit de l'Orchestre dans le cadre de cette politique de mécénat, avec notamment les gratuités sur la mise à disposition de la salle Érasme, ce qui n'est pas neutre dans le modèle global.

Jeanne Barseghian félicite par ailleurs l'Orchestre pour le transfert de certains coûts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, ce qui a permis de consolider sa structure financière. Elle relève qu'en plus d'une gestion financière très rigoureuse et d'une programmation de qualité, l'Orchestre mène un important travail au service de la société et du territoire dans lequel il s'inscrit, avec des objectifs et des actions ambitieuses en matière de responsabilité sociétale.

Elle tient particulièrement à remercier les équipes de l'Orchestre car les mesures mises en œuvre, si difficiles soient-elles pour certaines, portent leurs fruits aujourd'hui et permettent de se projeter. En effet, l'Orchestre reconstitue des fonds propres qui offrent la visibilité pluriannuelle tant attendue.

Marie-Françoise Hamard souhaite connaître la différence entre l'embauche d'un agent à temps partiel et l'embauche d'un agent à temps non complet.

Marie Linden explique qu'un agent à temps partiel occupe un poste à temps complet pour lequel il a demandé un aménagement particulier, à la différence d'un poste à temps non complet qui a été délibéré dans une forme déjà réduite.

Christelle Gamo-Kuba ajoute qu'à ce jour l'Orchestre compte un seul poste à temps non complet, au sein de la billetterie. Au vu de la configuration de la billetterie, un poste à temps complet et un poste

à temps non complet (80 %) permettent de couvrir la totalité des besoins. À ce stade, le passage à temps complet du deuxième poste ne saurait se justifier.

Marie Linden souligne que cela peut poser des difficultés en matière de recrutement car, s'agissant d'un poste en catégorie C, la rémunération proposée est faible.

Philippe Meyer salue le travail remarquable réalisé pour l'année 2024 et la préparation une fois de plus très rigoureuse du budget 2025. Il relève les efforts de maîtrise budgétaire tout en maintenant un travail très qualitatif. Il rappelle que la CeA reste un partenaire historique de l'Orchestre, bien que minoritaire. Comme la plupart des collectivités, la CeA finalise les derniers ajustements de la préparation du budget primitif 2025 et notamment des budgets volontaristes qui ne relèvent pas de la responsabilité propre. Comme dans tous les départements de France, la CeA est soumise à un terrible effet ciseaux lié à la baisse des dotations de l'État sur un certain nombre de ses politiques, qui l'oblige à des choix douloureux. La CeA ne bénéficie malheureusement pas de levier fiscal, comme peuvent en bénéficier d'autres collectivités, subit la baisse des droits de mutation liée à un marché de l'immobilier assez atone et a été amenée à demander des efforts significatifs à ses propres structures culturelles. Philippe Meyer assure souhaiter poursuivre ce partenariat avec l'Orchestre, qui est toujours fructueux, et pense avoir convaincu ses collègues, bien que cela n'ait pas été acquis lors des premières discussions à l'égard de l'ensemble des structures culturelles soutenues par la CeA. En revanche, même si le détail ne sera connu que d'ici quelques semaines, Philippe Meyer annonce que la CeA appliquera une baisse des dotations qu'elle apporte à ses partenaires et notamment à l'Orchestre philharmonique de Strasbourg. Il assure qu'il œuvrera pour que cela intervienne de la manière la plus limitée possible mais il souhaitait en informer le Conseil d'administration dès ce débat d'orientation budgétaire. Il s'engage à revenir vers l'Orchestre d'ici 3 semaines, conscient que le périmètre du partenariat qui encadre les concerts décentralisés devra sans doute être revu. Il réaffirme enfin la volonté de la CeA de toujours œuvrer aux côtés de l'Orchestre.

Jeanne Barseghian remercie Philippe Meyer pour son intervention, même s'il aurait été souhaitable pour l'Orchestre qu'elle aille dans une autre direction.

Elle rappelle qu'une des particularités de l'Orchestre réside dans son rayonnement à l'échelle nationale, européenne et internationale, raison pour laquelle la structure est soutenue. Comme cela a déjà été évoqué, certains projets élargissent au contrat triennal – pas tous malheureusement, au regard des critères d'éligibilité. Il convient toutefois de continuer à soutenir les structures à rayonnement européen et international qui assument pleinement cette vocation.

Anne Mistler souhaitait intervenir en amont, sur un autre registre, pour témoigner de la qualité du dialogue social au sein de l'Orchestre, grâce auquel toutes ces réformes ont pu être prises et portées. Cet aparté étant fait, elle laisse la place aux échanges de nature budgétaire, essentiels pour l'avenir de l'Orchestre.

Florence Forin remercie Marie Linden et son équipe pour ce travail qui permet toujours une vision extrêmement claire de la situation. Cette gestion est prudente mais très solide et d'une grande clarté. Le Conseil est ainsi rassuré non seulement sur le bilan mais aussi sur les perspectives.

Florence Forin rejoint Jeanne Barseghian sur le fait de calibrer la question de la qualité artistique qui demeure le principe fondateur de cet orchestre et là encore, toutes les réponses ont été apportées. Par ailleurs, elle remarque que les engagements écologiques et sociétaux pris par l'Orchestre se poursuivent d'année en année et se renforcent, ce qui peut être qualifié d'exemplaire.

Concernant les apports financiers de la DRAC, le PLF a été voté mais les attributions financières n'ont pas encore été communiquées. La DRAC devrait connaître sa véritable enveloppe d'ici début mars. Si le budget prévu pour le programme de la création (programme 131, sur lequel l'Orchestre est principalement financé) semble se maintenir, elle émet des réserves sur le budget de la transmission

et de la démocratie culturelle. La DRAC reste attentive et travaillera sur mesure avec toutes les structures et, comme d'habitude, avec l'Orchestre. Concernant le plan « Mieux produire, mieux diffuser », si l'Eurométropole maintient effectivement son financement, le financement de la DRAC devrait être reconduit dans les mêmes conditions qu'en 2024.

Par ailleurs, Florence Forin apprend qu'un travail a été mené pour créer un outil de modélisation des bilans carbone au niveau national et remercie Marie Linden pour cette information. Cela s'inscrit sans doute dans le projet général du Ministère, très impliqué dans la question de la transition écologique, avec notamment le CACTÉ (Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique).

À présent, la philosophie de la transition écologique balaye l'entièreté des réflexions politiques et administratives en France. Le CACTÉ, qui comporte 14 fiches, devra être inscrit dans les prochaines CPO. Les actions menées en la matière par l'Orchestre seront donc retranscrites dans ce cadre. Pour l'heure, le travail se fait avec les structures volontaristes et celles en renouvellement de CPO, bien qu'une mise à jour ou un addendum sur les CPO actuelles doive probablement être envisagé.

Pour conclure, Florence Forin remercie l'Orchestre pour son implication dans cette transition écologique, qui tient aussi à cœur le Conseil municipal de Strasbourg.

Hervé Polesi remarque que cela fait maintenant plusieurs années qu'on assiste à une masterclass en matière d'administration et de direction d'un établissement public culturel. Les difficultés ont été là, les 5 années passées n'ont pas été un long fleuve tranquille et pourtant, la qualité artistique a été au rendez-vous dans tous ces vents contraires. Aujourd'hui encore, les membres du Conseil assistent à un débat d'orientation budgétaire serein. Il mesure pleinement que derrière ce travail remarquable, il y a du sang et de la sueur, des heures de travail et de l'angoisse certainement. Pour autant, cela reste totalement imperceptible. Le titre d'Orchestre de l'année 2024 ne peut que témoigner du niveau exceptionnel de cet orchestre. Hervé Polesi s'amuse d'ajouter qu'il y voit une source de financement possible pour l'Orchestre qui devrait commencer à enseigner les bonnes pratiques et à vendre cette expertise tant elle est remarquable. Il se dit bluffé par les atterrissages des budgets, année après année, dans des mouchoirs de poche, ce qui est loin d'être simple.

Marie Linden remercie Hervé Polesi pour ces mots. Elle ajoute qu'avec Christelle Gamo-Kuba, elles œuvrent avec passion ; elles sont complémentaires et se sentent portées par ce Conseil, ce qui est extrêmement précieux. Malgré des nuits souvent trop courtes, elles mesurent bien le sens de leur mission et sont mues par la passion du métier et la satisfaction du public.

Marie Linden ajoute qu'elles ont senti des réponses à chaque difficulté rencontrée, grâce notamment à l'écoute trouvée au sein de ce Conseil et à l'attention portée, qui n'est pas nécessairement courante dans d'autres orchestres. Elle remercie l'ensemble des membres du Conseil de la confiance accordée et des moyens alloués.

Elle souligne que l'Orchestre a un public très spécial à Strasbourg qui compte plus de 2 000 abonnements, ce qui est considérable. Dans une époque où le mode de fréquentation des concerts a beaucoup évolué – de moins en moins d'abonnés et beaucoup de ventes en dernière minute – on observe, à Strasbourg, un véritable ancrage du public. Il s'est d'ailleurs traduit dans le succès du lancement du Club des mécènes particuliers qui a réuni 300 mécènes en 2 mois (chiffre qui s'explique en partie par une volonté d'appliquer un seuil d'adhésion très inclusif, à 50 €). Sentir ce mouvement du public derrière l'Orchestre est aussi très porteur. Cela se ressent d'ailleurs sur l'ensemble du territoire et notamment lors des concerts décentralisés, à travers l'accueil et la ferveur d'un public toujours chaleureux.

Marie Linden accepte volontiers les compliments qui s'adressent à l'ensemble des équipes. Avec émotion, elle remercie à son tour chacun des partenaires pour leur soutien et tient à souligner que l'Orchestre philharmonique de Strasbourg est chanceux car s'il ne connaît pas/plus les difficultés rencontrées par beaucoup d'autres orchestres aujourd'hui, c'est grâce à ce soutien qui n'a pas failli. Elle souligne que les liens entre tous les acteurs de l'Orchestre – le Conseil, les musiciens, l'équipe

administrative et technique – confortent ce sentiment de travailler dans la même direction en donnant le meilleur.

Jeanne Barseghian remercie Marie Linden et ajoute que la responsabilité des administrateurs et administratrices de ce Conseil est que les nuits blanches soient le moins nombreuses possible à l'avenir. Elle considère que les équipes de l'Orchestre ont besoin de sérénité et d'une capacité à se projeter. Avoir travaillé sur une trajectoire qui s'inscrit véritablement dans la durée est un gage de pérennité et sera, elle l'espère, de nature à rassurer tout le monde et à travailler dans des conditions aussi sereines que possible. Il faut toutefois rester conscient du contexte plein d'incertitudes qui touche l'ensemble des partenaires. S'adressant aux administrateurs et administratrices de ce Conseil, Jeanne Barseghian rappelle qu'il leur faut rester mobilisés autour de l'Orchestre et bien sûr vigilants pour que ces résultats positifs puissent perdurer, dans des conditions de sérénité et de visibilité indispensables pour les équipes.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,  
vu l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales,  
vu le rapport d'orientation budgétaire de l'Orchestre annexé à la présente délibération,  
après avoir délibéré,  
prend acte  
de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 de l'Orchestre.

**Sur proposition de sa Présidente, le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

Jeanne Barseghian indique que le vote du budget aura lieu lors du prochain Conseil d'administration du 2 avril 2025.

#### **5. Acceptation de la deuxième tranche de la contribution financière de la Ville de Strasbourg au titre de l'année 2025**

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Par délibération du 24 juin 2024, la Ville de Strasbourg a confirmé sa volonté d'apporter son soutien au projet artistique et culturel de l'Orchestre en approuvant la signature de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) liant l'Orchestre à la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, l'État-DRAC Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace pour la période 2024-2027. La Ville de Strasbourg y a également confirmé son soutien financier, en tant que membre fondateur, en s'engageant à verser une contribution annuelle de 9 652 500 € au titre de 2025.

Un premier versement de 3 300 000 € a eu lieu en février 2025. Dans l'attente de la finalisation de la signature de la CPO 2024-2027 par l'ensemble des partenaires, il est proposé d'accepter le 2<sup>e</sup> versement de la contribution financière annuelle de la Ville au titre de l'année 2025, pour un montant de 3 300 000 € en avril 2025. Le dernier versement devrait être couvert par la CPO signée par l'ensemble des partenaires.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

accepte

- le deuxième versement de 3 300 000 € en avril 2025 au titre de la contribution financière annuelle de la ville de Strasbourg ;

confirme

- l'inscription des crédits au budget primitif 2025 ;

autorise

- la Présidente ou sa représentante à signer et exécuter les actes, conventions et avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **6. Convention entre l'Orchestre et l'Opéra national du Rhin**

La parole est donnée à Marie Linden.

Les contours de la collaboration historique entre l'Opéra et l'Orchestre et les axes de travail communs ont été réactualisés par une convention bilatérale pour la période 2020-2024 au moment du changement de statut de l'Orchestre. La convention jointe à la présente délibération fait office de renouvellement pour la période 2025-2029.

La convention précise les modalités de participation de l'Orchestre aux productions lyriques et chorégraphiques de l'Opéra, chaque saison. Elle fixe la participation maximale de l'Orchestre à 50% des services à l'instrument dus par les musiciens (soit un maximum de 100 à 120 services) et une participation de l'Orchestre qui ne peut être inférieure à 3 productions.

La convention prévoit également les modalités de mise à disposition du directeur musical et artistique de l'Orchestre, à raison d'une fois par saison, pour diriger une production de l'Opéra, dans la limite de 7 représentations.

Ces dispositions sont prises à titre gracieux, sauf mentions particulières définies dans la convention.

La convention précise enfin l'engagement mutuel de l'Orchestre et de l'Opéra de mettre à disposition leurs forces vives artistiques respectives, ainsi que leurs locaux ou ressources logistiques, dans le cadre de tout projet spécifique réalisé en collaboration. Les modalités particulières et les dispositions qui y sont relatives feront l'objet de conventions particulières entre les parties le cas échéant.

La convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle pourra être renouvelée de façon expresse par voie d'avenant pour la même durée.

Il est proposé par la présente délibération d'approuver cette convention qui reflète l'esprit de la collaboration équilibrée et fructueuse entre les deux institutions.

Jeanne Barseghian relève ici des perspectives intéressantes avant de laisser place à d'éventuelles remarques des membres du Conseil.

Anne Mistler partage le constat que ces deux institutions se nourrissent mutuellement en terme de qualité et d'excellence.

Marie Linden évoque la production *Peer Gynt*, présentée il y a quelques jours, qui reflète parfaitement cette mise en commun des forces artistiques : le Chœur de l'Opéra, l'Orchestre, des chanteurs de l'Opéra studio et des comédiens du Théâtre national de Strasbourg, avec une dramaturgie signée Alain Perroux, étaient réunis pour spectacle qui a rencontré un grand succès. Marie Linden ajoute que la collaboration avec l'Opéra est en effet idyllique.

Jeanne Barseghian espère que cette collaboration idyllique se poursuivra dans les meilleures conditions.

Cette convention s'étalant jusqu'en 2029, Florence Forin demande si elle a également été préparée avec la nouvelle directrice de l'Opéra.

Marie Linden explique que la directrice désignée, Chrysoline Dupont, à peine nommée au moment où les discussions ont eu lieu, n'a pas pu être associée. Elle précise que ces discussions se sont en grande partie déroulées avec Arthur Marseille, administrateur de l'Opéra, et ce sont les principaux termes de la convention précédente qui ont été repris. Il n'y avait donc pas d'enjeu stratégique.

Jeanne Barseghian ajoute qu'en cas de modifications importantes, il sera toujours possible d'intervenir par le biais d'un avenant.

Marie Linden souligne que la convention a été reconduite à l'identique dans ses grandes lignes, avec une évolution sur les dispositions financières dans l'hypothèse où le Directeur musical ne participe pas à une production annuelle. Elle précise que les discussions avec Chrysoline Dupont autour de ses futures saisons ont déjà commencé et sont facilitées par le fait qu'elles se connaissent depuis plus de 20 ans. Une rencontre a par ailleurs été organisée entre Aziz Shokhakimov et Chrysoline Dupont ; le contact artistique a ainsi été pris et 2 titres ont été définis pour la participation d'Aziz Shokhakimov aux productions 2026/2027 et 2027/2028.

Le travail de fond a donc déjà été entamé avec Chrysoline Dupont et la convention sera bien entendu rediscutée dans l'hypothèse peu probable où elle ne réponde pas à ses besoins.

Marie Linden complète son propos en indiquant que la convention n'inclut pas de clause spécifique portant sur le changement de lieu lié aux travaux à venir, la situation étant encore trop imprécise à ce jour. Les deux parties s'adapteront le moment venu.

#### Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

- approuve la convention entre l'Orchestre philharmonique de Strasbourg et l'Opéra national du Rhin pour la période 2025-2029 ;
- décide l'affectation des recettes sur la ligne budgétaire 70688 « autres prestations de service » ;
- autorise la Présidente ou sa représentante à signer la convention jointe à la présente délibération, ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne réalisation des missions définies dans la convention.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **7. Grille tarifaire location d'instruments**

La parole est donnée à Marie Linden.

Par délibération en date du 24 novembre 2021, le Conseil d'administration a adopté la grille tarifaire relative à la location d'instruments de l'Orchestre (principalement le piano de concert mais aussi des instruments spéciaux, des percussions et accessoires).

Il est proposé, par la présente délibération, d'introduire un tarif « partenaire » correspondant à 50% du tarif « association » existant, permettant une solution intermédiaire entre la mise à disposition gracieuse et un plein tarif, dans le cadre d'une de ces locations d'instruments.

Les autres modalités de la grille tarifaire restent inchangées.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,  
après en avoir délibéré,

adopte

- les montants de location d'instruments de l'Orchestre exposés ci-avant ;

autorise

- la Présidente ou sa représentante à modifier par arrêté ces montants.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **8. Actualisation des membres de la CAO et de la CCM de l'Orchestre**

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Compte tenu du départ de Mme Delphine CHRISTOPHE et de la nomination de Mme Isabelle CHARDONNIER en qualité de Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est, il est proposé, par la présente délibération, d'actualiser la composition de la CAO et de la commission consultative des marchés de l'Orchestre.

Les membres titulaires sont inchangés :

- Madame Murielle FABRE (Présidente)
- Madame Anne MISTLER
- Monsieur Hervé POLESI
- Madame Anne-Marie JEAN
- Monsieur Pierre JAKUBOWICZ
- Madame Marie-Françoise HAMARD

Les membres suppléants seraient les suivants :

- Madame Jeanne BARSEGHIAN
- Monsieur Philippe MEYER
- Madame Isabelle CHARDONNIER
- Madame Florence FORIN
- Madame Anne-Pernelle RICHARDOT

Pour ceux qui n'ont pas l'occasion d'y participer, Hervé Polesi témoigne que ces séances de CAO sont l'illustration de l'excellence évoquée au début de ce Conseil. Les séances sont toujours très claires et extrêmement bien préparées. Tous les avis sont documentés, tout est remarquablement limpide, à l'image du reste.

Marie Linden précise que les félicitations doivent revenir particulièrement à Marion Le Clerc de la Herverie, responsable administrative et financière.

À la demande de Jeanne Barseghian concernant le rythme des CAO, Christelle Gamo-Kuba précise que la dernière CAO s'est réunie en décembre 2024 pour le marché « Assurances » dont le compte rendu sera présenté au prochain point. Sachant que la précédente CAO s'était réunie en 2023, on peut globalement parler d'une CAO par an. Toutefois, elle se réunira plusieurs fois en 2026 pour les marchés communication et transport des abonnés et musiciens.

#### Délibéré :

Le Conseil d'administration,

désigne

- en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres et de la commission consultative des marchés :
  - Madame Murielle FABRE (Présidente)
  - Madame Anne MISTLER
  - Monsieur Hervé POLESI
  - Madame Anne-Marie JEAN
  - Monsieur Pierre JAKUBOWICZ
  - Madame Marie-Françoise HAMARD
  
- en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission consultative des marchés :
  - Madame Jeanne BARSEGHIAN
  - Monsieur Philippe MEYER
  - Madame Isabelle CHARDONNIER
  - Madame Florence FORIN
  - Madame Anne-Pernelle RICHARDOT

autorise

- la Présidente de l'Orchestre ou sa représentante à déléguer sa compétence de signature des marchés à la Présidente de la commission d'appel d'offres.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **9. Compte rendu du marché « Assurances »**

*NB : S'agissant d'une communication, ce point n'est pas soumis au vote.*

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Le précédent marché est arrivé à échéance le 31 décembre 2024.

Les prestations de ce marché sont réparties en 6 lots :

- Lot 1 : Incendie – Divers dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile générale
- Lot 3 : Flotte automobile
- Lot 4 : Évènementiel
- Lot 5 : Tous risques instruments de musique
- Lot 6 : Responsabilité civile des mandataires sociaux.

Les contrats sont conclus pour une durée maximale de 5 ans.

Les montants attribués font l'objet d'une franchise réévaluée chaque année.

Le nouveau marché a été publié le 27 août 2024 avec une remise des offres fixée au 15 octobre 2024. 10 dossiers ont été retirés pour l'intégralité des lots. 7 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

L'analyse des offres, menée avec le concours d'un avocat-conseil spécialisé en la matière – Maître Abecassis –, a été présentée à la commission d'appel d'offres le 3 décembre 2024.

Les critères sur lesquels étaient jugés les candidats, sur chacun des lots, étaient le prix pour 50 % et la valeur technique pour 50 % (dont 40 % pour la nature et l'étendue des garanties, et 10 % pour les moyens de gestion du contrat et des sinistres).

Au vu de l'analyse des offres, et après l'avis favorable à l'unanimité de la CAO, il a été proposé de retenir les offres de :

- **ROEDERER/ALLIANZ** pour le lot n°1. L'association de ce courtier et de cette assurance est connue puisqu'ils étaient déjà titulaires de ce lot dans le précédent marché. Parmi les éléments nouveaux, il convient de souligner l'ajout d'un forfait supplémentaire « Art et collections », de 867 € HT annuels, qui permet d'assurer une jonction temporaire avec le marché « Tous risques instruments de musique », si celui-ci devait être résilié avant son terme.
- **MAIF** pour le lot n°2. La MAIF, qui était également déjà titulaire de ce lot dans le précédent marché, a proposé un tarif extrêmement compétitif par rapport à son unique concurrent, qui se formalise toutefois par une très légère baisse de cotisation entre 2024 et 2025, grâce à son statut d'assurance mutualiste.
- **MAIF** pour le lot n°3. La MAIF propose un tarif particulièrement attractif, puisque deux fois moins cher que l'ancien titulaire du marché. Ce dernier, bien qu'ayant été averti de la publication de l'appel d'offres, ne s'est pas positionné. La nature et l'étendue des garanties attendues sont très bien respectées.
- **VERSPIEREN / PHENOMEN** pour le lot n°4. Peu d'évènements portés par l'Orchestre font l'objet de cette couverture spécifique : durant les 5 dernières années, seul un concert donné au Jardin des Deux Rives a été concerné il y a 2 ans, en raison des conditions météorologiques. L'association entre ce courtier et cette assurance a été considérée comme très solide par l'avocat-conseil qui a accompagné l'Orchestre tout au long de la procédure.
- **SARRE ET MOSELLE / ALBINGIA** pour le lot n°5. L'association Sarre et Moselle (courtier mandataire) et Albingia (compagnie d'assurance) a proposé un prix très compétitif (en deçà du prix du précédent marché, qui était attribué à la MAIF). Parmi les éléments nouveaux, il convient de préciser que le contrat d'assurance inclut désormais une franchise de 500 €. Ainsi,

tout sinistre inférieur à 500 € sera pris en charge par l'Orchestre. Cela correspond à la pratique du secteur, comme expliqué par l'avocat-conseil lors du lancement du marché.

Aucune offre n'ayant été réceptionnée pour le lot n°6 dans les délais impartis, ce lot a été déclaré infructueux. L'avocat-conseil accompagnera l'Orchestre dans la conclusion d'un contrat d'assurance ad hoc pour la Responsabilité civile des mandataires sociaux.

#### **10. Actualisation des modalités de mise en œuvre du CET**

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Par délibérations du 11 février 2021 et du 6 décembre 2023, le Conseil d'administration a approuvé l'instauration d'un CET au sein de l'Orchestre et a révisé ses modalités d'alimentation suite à la refonte du règlement du temps de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par la présente délibération, il est proposé d'actualiser les montants de l'indemnisation forfaitaire du CET, en référence à l'arrêté ministériel en vigueur (catégorie A : 150 € brut par jour ; catégorie B : 100 € bruts par jour ; catégorie C : 83 € bruts par jour). Il est également précisé que les revalorisations ultérieures, fixées par arrêté ministériel, seront automatiquement appliquées sans qu'il soit nécessaire de modifier la délibération en vigueur.

Les modalités de mise en œuvre du CET, ainsi actualisées, figurent en annexe de la présente délibération.

Anne-Marie Jean demande si le CET est fortement utilisé par les collaborateurs.

Christelle Gamo-Kuba précise que le CET concerne exclusivement l'équipe administrative et technique, composée de 25 agents. Elle indique qu'il est régulièrement alimenté et utilisé sous forme de congés. Quelques agents chaque année (3 cette année, 5 l'année précédente) demandent l'indemnisation des jours de congés au-delà de 15 jours.

Il existe également quelques situations, à la marge, de personnes en fin de carrière qui, par le jeu des dérogations réglementaires successives, ont pu dépasser le seuil des 60 jours versés au CET et pour lesquels une longue période d'absence sera à anticiper au moment du départ en retraite.

Anne-Marie Jean souligne que les CET peuvent avoir un effet « bombe à retardement » lorsqu'ils sont pleins.

Christelle Gamo-Kuba répond que l'Orchestre en a bien conscience. Elle ajoute que le CET est toutefois régulièrement utilisé et que la possibilité de la monétisation est très appréciée, ce qui conduit à réduire cet effet.

#### **Délibéré :**

Le Conseil d'administration,

Vu les délibérations n°04.2021 et n°32.2023 du Conseil d'administration de l'Orchestre,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne temps,

approuve

- l'actualisation des modalités de mise en œuvre du compte épargne temps figurant en annexe de la présente délibération ;

- l'application automatique des revalorisations ultérieures des montants d'indemnisation du CET déterminés par arrêté ministériel.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **11. Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI**

La parole est donnée à Marie Linden.

La rémunération des agents contractuels en CDI doit faire l'objet d'un réexamen au moins tous les 3 ans, notamment au vu des comptes rendus des entretiens professionnels annuels ou de l'évolution des fonctions.

Le poste de musicien.ne intervenant.e est actuellement pourvu par une agente contractuelle à temps complet qui bénéficie d'un CDI.

Par la présente délibération, il est proposé, au vu des comptes rendus des entretiens professionnels, de revaloriser la rémunération de cette agente, par référence à l'indice brut 547 / majoré 470, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Cette évolution, correspondant à l'avancement d'un échelon, est intégrée au budget.

#### Délibéré :

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°15.2019 en date du 2 décembre 2019 portant création de l'emploi permanent de musicien.ne intervenant.e,

Considérant que les compte rendus des entretiens professionnels justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée,

après en avoir délibéré,

décide

- qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, la rémunération de l'agente occupant le poste de musicien.ne intervenant.e, est révisée comme suit :  
anciens indices : brut : 513 ; majoré : 446  
nouveaux indices : brut : 547 ; majoré : 470

décide

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

autorise

- la Présidente ou sa représentante à signer les documents y afférents.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

La Présidente de séance, Jeanne Barseghian, donne la parole pour des questions diverses.

Le contrat du Directeur musical et artistique prenant fin au 31 août 2026, Marie Linden souhaite porter à la connaissance du Conseil la forte hypothèse de renouvellement du contrat d'Aziz Shokhakimov pour 2 années supplémentaires et ce, dans une volonté d'inscrire le travail de l'Orchestre dans la durée. Une importante tournée au Royaume-Uni est actuellement en préparation (l'Orchestre est à nouveau invité suite au succès rencontré lors de la tournée en 2024), le travail pour 2027 a donc déjà commencé et, à ce titre, il est fondamental de pouvoir se projeter avec un directeur musical.

Aziz Shokhakimov est maintenant très bien implanté à Strasbourg, les concerts rencontrent un vif succès, en témoigne le concert à la Philharmonie de Paris en novembre dernier. Le souhait est partagé de poursuivre la collaboration. Marie Linden souligne également qu'il est nécessaire de se donner plus de temps pour préparer « l'après Aziz Shokhakimov ». Il est hautement probable en effet que cette reconduction soit la dernière, ce qui signifie qu'Aziz Shokhakimov sera resté en poste pendant 7 ans. La préparation d'une telle succession demande beaucoup de temps, notamment en raison de l'activité à la fois symphonique et en fosse : les possibilités d'invitations de chefs extérieurs sont peu nombreuses. Il faut donc anticiper et prendre le temps de construire, d'identifier, de prospecter, de faire venir et revenir des chefs potentiels. À l'heure actuelle, la collaboration avec Aziz Shokhakimov est vraiment fructueuse ; ce dernier n'a pas fini son travail qu'il mène toujours avec une très grande exigence, en témoignent les très beaux papiers parus récemment dans la presse nationale. Marie Linden précise que s'agissant de discussions qui sont toujours en cours, le sujet ne pouvait être évoqué qu'en point divers.

Soulevant l'enjeu majeur que cette nouvelle représente, Jeanne Barseghian comprend que si rien n'est encore confirmé formellement, on peut déjà se réjouir de cette éventualité.

Marie Linden confirme qu'il s'agit là d'un véritable enjeu, l'identité d'un orchestre passant essentiellement par son chef.

Hervé Polesi ajoute qu'Aziz Shokhakimov est maintenant bien identifié et reconnu par le public.

Jeanne Barseghian note qu'il y a eu une belle montée en puissance dans sa relation avec les musiciens.

Marie Linden souligne qu'Aziz Shokhakimov fait aujourd'hui la grande partie de ses répétitions en français (il a fait énormément de progrès) ; cela facilite le relationnel. On peut noter également son contact particulier avec les mécènes.

La Présidente de séance remercie l'ensemble des membres présents et déclare la séance close à 16h02.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20250402-CRCA20250226-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025  
Publication : 04/04/2025

**Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente,  
Anne MISTLER**